

La Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent appuie la Ville d'Amqui dans sa volonté d'interdire la vente de boissons énergisantes dans ses installations

Rimouski, le 1^{er} décembre 2011 – La Direction de santé publique du Bas-Saint-Laurent manifeste son appui au conseil municipal d'Amqui qui, après un travail concerté avec les représentants du Comité d'Action Matapédia En Forme (CAMEF), a entériné une résolution visant à interdire la vente de boissons énergisantes dans ses installations. « La Ville d'Amqui a clairement à cœur la santé de sa population, soutient Dr Robert Maguire, directeur de la santé publique à l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent. Il est selon nous inacceptable de remettre en cause la volonté de celle-ci d'agir dans le bien-être de ses citoyens, et ce, selon des données probantes justifiant ce type d'intervention. »

« L'état de santé d'une population est directement influencé par ses habitudes de vie, incluant l'alimentation. Il est démontré que ces habitudes sont notamment modulées par l'offre alimentaire des différents milieux visités chaque jour, incluant les lieux municipaux, souligne Dr Maguire. Ces derniers sont par ailleurs fréquentés par plusieurs enfants et adolescents chez qui la consommation de boissons énergisantes peut être inquiétante. »

Des quantités de caféine et de sucre considérables

Soulignons que l'apport maximum tolérable (AMT) en caféine (principal ingrédient actif de ces boissons, tant sous forme naturelle que chimique) est rapidement atteint par la consommation de boissons énergisantes. Alors qu'un enfant de 7 à 9 ans ne devrait pas consommer plus de 62,5 mg de caféine par jour (cette proportion atteint environ 100-150 mg pour un adolescent), certaines boissons en contiennent jusqu'à 375 mg par cannette. En raison des risques potentiels pour la santé, l'Association américaine de pédiatrie recommande aux enfants et aux adolescents de ne pas en consommer; recommandation qui serait, selon la nouvelle réglementation de Santé Canada (octobre 2011), bientôt affichée sur les cannettes desdites boissons vendues au pays.

Bien que très préoccupante, la caféine n'est pas le seul ingrédient des boissons énergisantes qui justifie la position de la Direction de la santé publique. La quantité élevée de sucre, qui peut atteindre 8 cuillérées à thé par 250 ml, est directement ciblée par les mesures préventives visant à freiner l'épidémie actuelle d'obésité. De multiples organisations mondiales telles que l'Institute of Medicine, Le Rudd center, Le Center for Control Diseases and Prevention et le United States Department of Agriculture se mobilisent pour diminuer la consommation de telles boissons.

Ces données scientifiques ont récemment été reprises par le gouvernement canadien dans une publicité télévisée visant à prévenir l'obésité chez les enfants. De multiples maladies chroniques associées à l'obésité voient leur prévalence augmenter et les actions visant à bonifier nos environnements alimentaires sont un pas dans la bonne direction. Par ailleurs, soulignons que les boissons énergisantes présentent également un risque pour le développement de la carie et de l'érosion dentaires lorsque consommées fréquemment. Des études indiquent que l'érosion provoquée par ce type de boissons pourrait être supérieure à celui des autres boissons sucrées.

Dr Maguire rappelle enfin que plusieurs lieux municipaux sont directement utilisés à des fins sportives ou récréatives : « La pratique d'activité physique, prémisses essentielles d'une bonne santé, devrait selon nous être associée à une saine alimentation, en respectant les besoins de la clientèle fréquentant les lieux, les recommandations spécifiques officielles visant cette clientèle et la mission des établissements. Pour toutes ces raisons, nous saluons la décision du conseil municipal d'Amqui et leur réitérons notre appui. »

- 30 -

Pour renseignements : Sylvie Lamontagne, agente d'information
Agence de la santé et des services sociaux du
Bas-Saint-Laurent
418 727-4504